



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte

Déposé / Reçu le

24 AVR. 2025

au greffe du tribunal de l'entreprise  
francophone de Bruxelles

Réser  
au  
Monit  
belg



\*25057042\*

N° d'entreprise : **414.397.361**

Dénomination

(en entier) : **Comité Scolaire Providence**

(en abrégé) : **COSP**

Forme juridique : **Association Sans But Lucratif**

Siège : **rue des Déportés**

Objet de l'acte : **PV de l'Assemblée Générale du 25 février 2025**

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 25 février 2025 au Lycée Mater Dei

L'Assemblée générale est présidée par Paul Bricteux, Président de l'Organe d'Administration.

12 administrateurs sont présents et 4 administrateurs ont donné procuration pour être représentés. Deux membres de l'ASBL (qui ne sont pas administrateur), Michaël Leroy et Maria Abecassis sont également présents.

Le Président aborde les points prévus à l'ordre du jour.

1) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 27 février 2024.

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des voix.

2) Rapport de l'Organe d'Administration sur l'exercice 2023/2024 qui s'est clôturé le 31 août 2024. Nouvelles de l'ASBL et de la Fédération de l'Olivier.

Le Président explique la nouvelle organisation de la Fédération. La nouvelle structure s'articule autour des Comités d'une part et des Commissions thématiques (telles que les finances, les infrastructures, la prévention, les ressources humaines (RH), le pédagogique et l'animation spirituelle), d'autre part.

Les Comités actuels (où siègent les directions et au moins deux administrateurs) sont les suivants :

Comité secondaire

Comité des crèches

Les écoles fondamentales (maternelles et primaires sont regroupées par quartier dans les Comités suivants :

Comité Midi

Comité Forest-Anderlecht (FORAND)

Comité Woluwe Saint Pierre

Comité Woluwe Saint-Lambert, Watermael Boitsfort et Schaerbeek. .

L'objectif est d'être plus proche des directions et d'accélérer les prises de décisions liées à la gestion courante dans les écoles.

Le président lit ensuite la communication de Jacqueline Deryck, responsable de la commission pédagogique qui n'a pas pu être présente à l'AG.

Paul Bodart, responsable de la commission infrastructures donne un aperçu des chantiers en cours et à venir dans les écoles de la Fédération.

3) Présentation des comptes de l'exercice 2023/2024 qui s'est clôturé le 31 août 2024.

Michel Bouvy Trésorier et responsable de la Commission Finances présente les comptes de l'exercice 2023/2024 à l'aide des tableaux suivants (en annexe) :

Nombre d'élèves

Trésorerie et résultat net des écoles maternelles et primaires

Trésorerie et résultat net des écoles secondaires

Trésorerie et résultat net des crèches

Réservé  
au  
Moniteur  
belge

## Volet B - Suite

Bilan net, salaires, cotisations, résultat net de la Fédération

### 4) Rapport du Commissaire réviseur sur le contrôle des comptes de l'exercice 2023/2024

Le cabinet Cdp Partner représenté par Madame Chantal Bollen a été désigné par L'Assemblée Générale en 2024 pour auditer les comptes de l'ASBL en tant que Commissaire-réviseur.

Après avoir expliqué les principes et les normes selon lesquels le contrôle des comptes a été effectué, Madame Bollen expose son l'opinion sans réserve en ce qui concerne le bilan et les états financiers au 31 août 2024 qui reflètent une image fidèle.

Elle attire toutefois l'attention sur le nécessaire respect des délais de clôture des comptes et de convocation de l'Assemblée Générale.

### 5) Approbation des comptes de l'exercice 2023/2024.

Les comptes de l'exercice 2023/2024 qui s'est clôturé le 31 août 2024 avec un total bilan (Actif et Passif) de 5.514.680 EUR et un compte de résultat de 304.405 EUR sont approuvés à l'unanimité.

### 6) Décharge aux Administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice 2023/2024.

La décharge est octroyée aux administrateurs et à l'organe d'administration pour leur gestion au cours de l'exercice 2023/2024, à l'unanimité des voix.

### 7) Décharge au Commissaire réviseur pour l'exercice 2023/2024

La décharge est octroyée au Commissaire réviseur pour l'exercice 2023/2024 à l'unanimité des voix.

### 8) Renouvellement du mandat de certains administrateurs pour une durée de 4 ans.

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Dominique Lemenu dont le mandat d'administrateur prendra fin ce 25 février 2025.

Le mandat d'administrateur de Francis Dewarichet est renouvelé pour une durée de 4 ans prenant fin à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en février 2029.

Le mandat d'administrateur de Marcel Carême est renouvelé pour une durée de 4 ans prenant fin à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en février 2029.

Le mandat d'administrateur de Philippe Mawet est renouvelé pour une durée de 4 ans prenant fin à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en février 2029.

Le mandat d'administrateur de Marie-Thérèse Smal est renouvelé pour une durée de 4 ans prenant fin à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en février 2029.

Toutes ces décisions sont prises à l'unanimité des voix.

### 9) Divers : Règlement d'Ordre Intérieur de l'OA.

Le projet de Règlement d'Ordre Intérieur de L'OA proposé par Paul Bricteux est approuvé à l'unanimité des voix. En outre l'Assemblée générale mandate les administrateurs du « Kern » pour mettre le texte en forme et en rédiger la version définitive. (voir annexe).

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été traités, le Président clôture la réunion à 19 heures.

Signature du Président,  
Paul Bricteux